

## Magog facilitera le transport actif à proximité des écoles grâce à l'ajout de 8 km de liens cyclables

**Magog, le 16 avril 2024** – Dans le cadre de son Plan directeur de transport actif, la Ville de Magog développera cet été de nouveaux liens cyclables totalisant 8 km pour connecter 7 écoles, 2 centres de la petite enfance (CPE) et certains parcs du territoire au réseau cyclable existant. Ces interventions, principalement composées de marquage au sol et d'ajout de bollards flexibles, s'inscrivent dans le budget alloué de 100 000 \$ destiné aux actions du Plan d'intervention du transport actif.

Les nouveaux aménagements entraîneront des modifications à la signalisation sur certains tronçons des rues suivantes : Bowen, du Collège, Didace, Jean-Paul-II, Saint-Alphonse Sud, Saint-Luc et boulevard des Étudiants. Les principaux changements concernent l'interdiction de stationnement sur rue lors de périodes déterminées, le retrait de cases de stationnement sur rue de même que l'ajout d'un sens unique et de passages pour piétons. À noter que les modifications à la circulation diffèrent d'un secteur à l'autre en fonction des aménagements à implanter. De la signalisation sera ajoutée.

Les travaux débuteront au cours des prochaines semaines. Les résidents des secteurs concernés recevront une lettre pour les informer des principales modifications à venir.

Elle-même cycliste, la mairesse de la Ville de Magog, M<sup>me</sup> Nathalie Pelletier, affirme que cette bonification du réseau cyclable contribuera à rendre les quartiers concernés plus conviviaux et sécuritaires pour tous les usagers de la route, qu'ils se déplacent à pied, à vélo ou en voiture. « Je suis convaincue que les ajouts proposés contribueront significativement à la mobilité durable de notre communauté! »

Les nouveaux aménagements seront réalisés dans les secteurs suivants :

### **Boulevard des Étudiants et rue Jean-Paul-II**

Relier l'école secondaire de la Ruche au réseau cyclable existant.

#### **Aménagements :**

- Ajout d'une bande cyclable bidirectionnelle protégée par des bollards flexibles.



### Rue du Collège

Relier l'école Saint-Patrice à la bande cyclable sur la rue Bowen et au parc Horan.

#### Aménagements :

- Implantation d'un sens unique sur la rue du Collège (direction Bowen).
- Ajout d'une bande cyclable côté ouest.
- Ajout d'une chaussée désignée, partagée par les cyclistes et les automobilistes, à l'est.

### Rue Didace

Offrir un axe cyclable parallèle à la rue Sherbrooke, reliant de nouveaux quartiers aux écoles Saint-Jean-Bosco et du Solstice ainsi qu'au CPE L'Univers des petits Memphrémagog.

#### Aménagements :

- Ajout de bandes cyclables unidirectionnelles protégées par des bollards flexibles.

### Secteur de l'école Saint-Pie-X

Relier l'école Saint-Pie-X, le CPE La Pleine Lune, le parc des Hautes-Sources de même que le parc de l'Est au réseau cyclable existant.

#### Aménagements :

- Ajout d'une chaussée désignée, partagée par les cyclistes et les automobilistes.
- Ajout de bandes cyclables unidirectionnelles protégées par des bollards flexibles.

### Secteur Omerville

Relier l'école des Deux-Soleils, le parc des Pionniers et le parc Omerville à la Route verte située à proximité.

#### Aménagements :

- Ajout d'une chaussée désignée, partagée par les cyclistes et les automobilistes.



### Rue Saint-Luc

Relier le quartier des Tisserands au réseau cyclable existant, connectant également l'école Sainte-Marguerite, le parc Maurice-Thérroux et l'école secondaire de la Ruche.

#### Aménagements :

- Ajout d'une chaussée désignée, partagée par les cyclistes et les automobilistes.
- Ajout de bandes cyclables unidirectionnelles protégées par des bollards flexibles.

Plus de renseignements sur le Plan directeur de transport actif sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Magog à l'adresse suivante : [ville.magog.qc.ca/transport-actif](http://ville.magog.qc.ca/transport-actif).

- 30 -

#### Source et information :

Direction des communications, technologies et services aux citoyens  
Ville de Magog  
819 843-3333, poste 444

